

(1)

(N° 159.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1854.

Modification à la loi communale du 30 mars 1836 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DE LIÈGE.

MESSIEURS,

La section centrale à laquelle vous avez renvoyé l'examen du projet de loi qui vous a été présenté par MM. Lelièvre et de Muelenaere, dans votre séance du 2 février courant, ayant pour but de faire décréter l'exemption de l'indemnité de 150 francs en faveur de ceux qui succombent dans un pourvoi en cassation relatif aux droits électoraux à la commune, est unanime pour vous en proposer l'adoption.

Les développements, qui vous ont été donnés par l'honorable M. Lelièvre, en expliquent suffisamment le sens et la portée. — Nous croyons donc pouvoir nous dispenser d'explications nouvelles.

Le Rapporteur,

C. DE LIÈGE.

Le Président,

N.-J.-A. DELFOSSE.

(1) Proposition de loi, n° 152.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. DE LIÈGE, DAVID, MOXHOX, VANDER DONCKT, MOREAU et LELIÈVRE.
